



**PORTRAIT SOMMAIRE DES BESOINS ET DES SERVICES  
CONCERNANT LES AÎNÉS DE LA VILLE DE PERCÉ  
DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA**

Présenté à :  
Félix Caron, directeur général  
Ville de Percé

Par :  
Isabelle Tremblay, chargée de projet MADA  
MRC Rocher-Percé

Le 28 juin 2012  
Percé

## MISE EN CONTEXTE

La démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) est une initiative du ministère de la Famille et des Aînés afin de sensibiliser et d'impliquer les municipalités du Québec dans la recherche de solutions en faveur du vieillissement actif.

Après le Japon, le Québec est la société la plus vieillissante dans le monde. Dans la MRC du Rocher-Percé, les personnes de 65 ans et plus représentent actuellement près de 20 % de l'ensemble de la population. Dans 20 ans, c'est 40 % de la population qui aura plus de 65 ans.

Dans le but d'obtenir l'accréditation Ville amie des aînés de la part du ministère de la Famille et des Aînés, à l'instar de 400 autres villes du Québec, les municipalités doivent tenir une consultation auprès des personnes de 50 ans et plus afin de connaître leurs besoins et produire un plan d'action qui sera actualisé en collaboration avec les partenaires du milieu et les citoyens.

**Le vieillissement actif encourage une participation constante à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique. Par exemple :**

- une présence ininterrompue sur le marché du travail ou la réintégration en emploi;
- une participation active à la vie de la collectivité y compris le bénévolat;
- une participation à la vie familiale, ce qui inclut les soins prodigués à autrui et la possibilité de rester chez soi le plus longtemps possible;
- la pratique de loisirs actifs, qu'il s'agisse de découvrir de nouveaux centres d'intérêt, de pratiquer un sport, de faire des voyages ou d'exercer des activités créatives.

## LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les aînés qui participent ou retrouvent des possibilités de participation maintiennent leur utilité ou leur sentiment d'utilité, découvrent de nouvelles aptitudes, conservent un réseau social, brisent leur isolement et acquièrent une meilleure estime d'eux-mêmes.

**Une municipalité qui se soucie des besoins des personnes âgées est une municipalité qui :**

- met un frein à l'âgisme;
- sait adapter ses politiques, services et structures;
- agit de façon globale et intégrée;
- favorise la participation des personnes âgées;
- s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

## LE PORTRAIT SOMMAIRE DES BESOINS DES PERSONNES DE 50 ANS ET PLUS À PERCÉ

Dans la démarche MADA, le Carrefour action municipale et famille suggère de faire un portrait des services déjà existant avant la consultation afin d'optimiser le processus.

Il s'agit aussi de dénombrer nos aînés selon les différents groupes d'âge et de sonder les différents services municipaux et mercéens afin de bien connaître les ressources existantes. Dans le cadre de la démarche MADA, les ressources représentent les bâtiments publics, les parcs, le système de transport, les services de proximité, les logements, les soins à domicile, la présence de clubs de l'Âge d'Or, etc. Vous trouverez en annexe un questionnaire qui pourrait servir à la Ville à autoévaluer sa qualité de Ville amie des aînés.

Cet exercice, fort recommandé, sert à identifier les points forts et les points à améliorer d'ici les prochaines années, afin de faire de Percé un lieu où il fait bon vieillir ensemble.

### **NOMBRE DE PERSONNES DE 50 ANS ET PLUS HABITANTS PERCÉ EN 2011\*<sup>1</sup>**

<b>GROUPE D'ÂGE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
50 à 54 ans	375	180	190
55 à 59 ans	350	170	175
60 à 64 ans	330	150	175
65 à 69 ans	255	145	115
70 à 74 ans	185	95	90
75 à 79 ans	165	70	85
80 à 84 ans	80	30	50
85 ans et +	70	35	35

**1 810 personnes de 50 ans et plus sur une population totale de 3 212 habitants au recensement de 2011.**

\* Logements privés occupés par des résidents habituels 1 563 sur un total de 1 907 logements privés.

Dans le but de dresser un premier portrait des ressources, services et besoins concernant votre population de 50 ans et plus, j'ai discuté avec une centaine de vos citoyens incluant les anglophones et les leaders de groupes sociaux des 7 secteurs.

Les premiers commentaires et demandes formulés par ces personnes concernent particulièrement 3 préoccupations :

---

1. Tiré du site internet <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011> consulté le 22 juin 2012

1- Les résidents de 50 ans et plus de Percé sont soucieux de pouvoir choisir un logement dans leur secteur d'habitation qui puisse répondre à leur degré d'autonomie, c'est-à-dire autonome, semi-autonome et non-autonome. La réalité actuelle fait en sorte qu'une personne semi-autonome ou non-autonome doit aller demeurer à Gaspé ou à Chandler pour obtenir les soins nécessaires. Il y a bien quelques résidences privées, mais ce nombre risque d'être insuffisant dans quelques années pour pourvoir à la demande. Aussi, pour les personnes qui sont autonomes et qui ne désirent plus entretenir leur propriété, il y a peu ou pas de logements disponibles dans leur secteur respectif.

À ce sujet, le ministère de la Famille et des Aînés considère qu'il est primordial de favoriser le maintien des personnes dans leur milieu de vie et investira plus de 3 milliards \$ sur les 3 prochaines années afin que cela puisse se concrétiser<sup>2</sup>.

2- Les résidents de Percé de 50 ans et plus qui demeurent à la maison désirent connaître les services disponibles pour les aider à entretenir leur propriété. Plusieurs personnes de 75 ans et plus ont besoin d'un coup de main pour tondre la pelouse, pelleter et faire le grand ménage pour pouvoir continuer de demeurer chez eux.

En ce qui concerne les réparations et adaptations du domicile, le CLSC a une liste d'attente très longue (2 ans) et le Programme offert par la MRC n'est possible que pour les personnes à très faible revenu (25 800 \$ pour un couple). Il a aussi été mentionné qu'il n'est pas facile pour les aînés plus fragiles de laisser entrer un inconnu chez soi pour recevoir des services. À cet effet, une idée de banque de travailleurs par secteur a été soulevée. Il s'agirait de personnes identifiées dans chaque secteur afin de faire de petites et

---

2. Voir la nouvelles politique du ministère de la Famille et des Aînés en annexe 2.

moyennes réparations ou de l'entretien. Ce groupe de plombiers, menuisiers et électriciens aurait droit à des prix compétitifs négociés d'avance auprès des commerçants du coin afin de répondre aux besoins des aînés. Avec un peu d'initiative, la municipalité, la MRC et la CRÉ pourraient contribuer à subventionner une partie des travaux pour les personnes qui ne sont pas admissibles au Programme en cours.

- 3- Les aidants naturels se sont déjà regroupés sous mon animation afin de trouver ensemble des solutions à cette réalité difficile. 12 dames et 1 homme font partie du groupe qui désire mettre en place une banque de bénévoles afin de veiller sur la personne chère le jour, la nuit ou pour des périodes plus courtes de répit.

La problématique majeure que rencontrent les aidants naturels est le coût des aides et de l'isolement. Pour le moment, dans la MRC du Rocher-Percé, les groupes de soutien animés par le CLSC visent les proches d'une personne atteinte de l'Alzheimer. Cette catégorie d'aidants naturels va pouvoir recevoir, sous peu, si ce n'est déjà fait, de l'aide financière pour les aides nécessaires à domicile.

Par ailleurs, il existe plusieurs ménages dans la municipalité de Percé où un membre a besoin de soins 24/7 et dont le revenu ne permet pas de payer un service de garde. Il serait judicieux d'utiliser la consultation publique à venir afin de dénombrer le mieux possible ces ménages et voir avec la Ville et d'autres partenaires à pallier cette déficience du système de la santé. Une banque de bénévoles serait un début ou encore une indemnité selon le revenu versus le coût de l'aide nécessaire. Le financement d'un tel projet pourrait se financer en partenariat avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le MAROT, la CRÉ, le CLD, la MRC ainsi que le CSSS.

Il serait souhaitable d'entreprendre, dès maintenant, des discussions sur cet enjeu pour lequel le MFA offrira bientôt des subventions, dans le contexte de la démarche MADA et de la politique « Vieillir ensemble », afin de remédier à ces écueils tout en permettant aux gens de bien vieillir chez eux.

## **LES SUITES DE LA DÉMARCHE MADA EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PERCÉ**

La prochaine étape de la démarche MADA dans la municipalité de Percé consiste à nommer un comité de pilotage avec un conseiller mandaté par le conseil municipal, afin de travailler en collaboration avec la chargée projet pour effectuer 3 consultations publiques (Est, Ouest et anglophones) et produire un plan d'action d'ici novembre 2012.

Pour sélectionner les membres de ce comité, je suggère à la Direction de la Ville de Percé de tenir compte des actions déjà entreprises par des citoyens mobilisés en faveur des aînés. En effet, madame Louise Blondin porte le dossier des aidants naturels et s'est fait approcher par un agent du MFA pour que Percé participe à la tournée consultative québécoise sur la condition des aidants naturels en septembre 2012. Aussi, le Dr. Roberge, attiré aux soins à domicile du CSSS du Rocher-Percé, avait déjà soulevé le besoin en logement des aînés auprès de la direction de Percé il y a quelques années. Pour donner suite à cette initiative et pour répondre à l'inquiétude de plusieurs retraités en terme de logements autonomes, semi-autonomes et non-autonomes, moi, Isabelle Tremblay, chargée de projet MADA de la MRC du Rocher-percé, j'ai organisé une rencontre avec le Regroupement en logement collectif de Percé dont l'objectif sera de connaître les possibilités et les prérequis nécessaires aux citoyens pour présenter un dossier des besoins en logement à la Ville en vue d'une collaboration.

Cette rencontre aura lieu le 4 juillet 2012, à 13 heures, à l'hôtel de ville de Percé où seront présentes les personnes ci-haut mentionnées ainsi que monsieur Marc-Antoine O'Connor, responsable des soins à domicile du CSSS du Rocher-Percé, de même qu'une douzaine de citoyens intéressés. La présence de quelques membres du conseil serait vivement appréciée en ce début de collaboration pour la démarche MADA.

Je terminerai ce rapport préliminaire en vous rappelant que la démarche MADA est une opportunité à saisir et que je suis une employée de la MRC en tant que chargée de projet afin de vous aider à orienter votre démarche et vos projets selon les besoins de votre communauté vieillissante.

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de ce document, n'hésitez pas à me contacter.

Isabelle Tremblay

Chargée de projet MADA, MRC Rocher-Percé

418-385-2495